

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13043**

Intitulé

MASTER : MASTER Sciences humaines et sociales à finalité recherche et professionnelle Mention Ingénierie et gestion territoriales Spécialité Géomatique

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université Sciences et techniques du Languedoc Montpellier II | Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III, Président de l'université de Montpellier II |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

121 Géographie, 341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La spécialité Géomatique a pour objectif de former des étudiants à la maîtrise des méthodes et outils (notamment numériques SIG, CAO, DAO, MNT, Télédétection, Analyse spatiale...) nécessaires à l'élaboration d'un projet territorial qui relie les acteurs. Les systèmes d'information (S.I.) et les informations géographiques (I.G.), par leur capacité à représenter et modéliser le territoire, à intégrer des données de diverses disciplines, prennent une place de plus en plus importante au sein des projets de territoire.

Cette spécialité (M1 et M2) s'inscrit dans le cadre où l'apprentissage des méthodes, concepts et outils sera axé sur le sens d'un projet de développement durable par rapport au territoire.

La formation se structure autour de trois axes :

- Sens et interprétation de l'Information Géographique, compréhension des structures et dynamiques spatiales, des demandes des acteurs de l'aménagement, des enjeux territoriaux de l'action publique
- Conception, mise en œuvre et exploitation des systèmes d'information mobilisant l'Information Géographique
- Applications : usages de l'Information Géographique dans différents domaines de la gestion et de la gouvernance des territoires.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Services techniques des collectivités territoriales, entreprises et établissements publics, bureaux d'études en aménagement, gestion et gouvernance des territoires, chambres consulaires, sociétés d'économie mixte d'aménagement, agences d'urbanisme, doctorat en géographie et en aménagement de l'espace, centres de recherches universitaires, CNRS, éditeurs de logiciels, prestataires de services...

- Responsable de la gestion d'entreprise en géomatique, chef de service SIG en collectivités territoriales et administrations.
- Chef de projet et animateur de la communication territoriale.
- Postes d'ingénieurs tant dans les Universités que dans les centres de recherches, les entreprises, bureaux d'études qui travaillent dans le domaine de l'Information Géographique, la gestion et la gouvernance des territoires (environnement, transports, aménagement, urbanisme...), mais aussi les éditeurs de logiciels (géomatique), les prestataires de services.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1808 : Information géographique

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation.

L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Professionnel et Recherche s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil prévues dans le dossier d'habilitation.

Contenu pédagogique

- M1 Semestre 1 (295h) : 2 UE de tronc commun + 5 UE de spécialité
- M1 Semestre 2 (270h) : 4 UE de spécialité dont 1 UE mini projet tutoré
- M2 Semestre 3 :
 - SPE Recherche (225h) : 1 UE TC + 1 UE R + 2 UE de spécialité + 1 UE thématique au choix parmi 3 (Politiques de transport, Imagerie spatiale et gestion des ressources renouvelables, Cartographie, Télédétection et Web) ;
 - SPE Pro (350h) : 1 UE TC + 1 UE Pro + 3 UE de spécialité + 2 UE thématiques au choix parmi 4 (« SIG en collectivités territoriales », « Politiques de transport et aménagement territorial », « Imagerie spatiale et gestion des ressources renouvelables », « Cartographie, Télédétection et Web ») ;
- M2 Semestre 4 :
 - En SPE R : Atelier recherche + TER
 - En SPE Pro : Stage 6 mois

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 professionnel, le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet.

La compensation est organisée par semestre sur la base générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE). Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. Un diplôme obtenu par compensation confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme.

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Enseignants-chercheurs et professionnels |
| En contrat d'apprentissage | X | Idem |
| Après un parcours de formation continue | X | Idem |
| En contrat de professionnalisation | | X |
| Par candidature individuelle | X | Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP |
| Par expérience dispositif VAE | X | Enseignants-chercheurs et professionnels |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Partenariats avec les Universités de Liège (Belgique, département de Géomatique) et de Sherbrooke (Canada, département de Géographie, géomatique appliquée à l'environnement). - Appui des centres qui participent à la formation (CIRAD, IRD, ENGREF-AgroParisTech, /CEMAGREF...) et implantés sur tous les continents (Afrique, Amérique centrale et du Sud, Asie, DOM-TOM). - Programme AVERROES (UM2) avec Maroc, Algérie et Tunisie |

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

L'insertion professionnelle des étudiants est acquise dans une proportion proche de 100 % comme l'attestent les résultats obtenus par les cinq premières promotions du DESS « Expertise des Problématiques Environnementales ».

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

[Université Paul Valéry Montpellier 3](#)

[Université Montpellier 2](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5

Téléphone : 04 67 14 20 00

Fax : 04 67 14 20 52

Université des Sciences et Techniques-Montpellier 2

Place Eugène Bataillon

34095 Montpellier

Tél. : 04 67 14 30 30

Fax : 04 67 14 30 31

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :

Ancien intitulé : Mention Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement (TSAD) Spécialité Systèmes d'information et informations géographiques pour la gestion et la gouvernance des territoires (Arrêté du 19 juillet 2007).

Certification précédente : Sciences Humaines et Sociales à finalité Professionnelle Mention Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement Spécialité Systèmes d'information et informations géographiques pour la gestion et la gouvernance des territoires